Tes données dans AppEPS

Notice courte élèves — à présenter avec l'information de l'établissement

Pourquoi utilise-t-on AppEPS ?

Ton professeur utilise AppEPS pour organiser des activités d'EPS, te donner des repères, suivre tes réalisations et t'aider à voir tes progrès.

Quelles informations sont enregistrées ?

Selon les applications choisies par ton professeur : ton nom ou ton nom d'affichage, ta classe, un identifiant et tes résultats ou observations. Si tu utilises Vidéonote, tes vidéos sont déposées dans Nuage, le service institutionnel Apps.education.fr ; AppEPS conserve certaines informations sur le dépôt. Cardio peut enregistrer des relevés de fréquence cardiaque. AppEPS ne collecte pas ta géolocalisation.

Qui peut les consulter ?

Toi, pour les informations qui te concernent ; ton professeur et les personnes autorisées à administrer le service quand cela est nécessaire. AppEPS n'utilise pas tes données pour de la publicité.

Combien de temps ?

La règle de conservation retenue pour les données pédagogiques des élèves est d'un an maximum. Les modalités exactes de suppression et les règles propres à certaines données techniques doivent être précisées par l'établissement.

Quels sont tes droits ?

Tu peux demander quelles informations te concernent, signaler une erreur et poser des questions sur tes droits. Adresse-toi à ton professeur, à ton établissement ou au DPD académique. Certains droits peuvent dépendre du cadre juridique du traitement.

Important

Cette notice sert à t'informer : elle ne te demande pas de donner ton consentement pour suivre les activités pédagogiques organisées par ton établissement. Pour en savoir plus : consulte la notice complète d'AppEPS et les informations fournies par ton établissement.